

Insémination artificielle par sperme de donneur

Doc	a041008
Date de publication	07/05/1988
Origine	NR
Thèmes	Insémination artificielle

Le Conseil national prend connaissance d'un avant-projet d'arrêté royal réglementant certaines activités concernant l'insémination artificielle avec sperme humain provenant d'un donneur et concernant l'agrément des établissements où ont lieu ces activités.

Cet avant-projet a été établi par le "groupe de travail d'éthique biomédicale" du Conseil supérieur d'hygiène (Ministère de la Santé publique).

Cette question pose, à côté des problèmes techniques, des problèmes éthiques et déontologiques, Le Conseil national n'a pas été saisi officiellement du problème. La constitution d'une commission est décidée.